

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

AMENDEMENT

N ° AC44

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.